

# **Séance du Conseil Général du 4 juillet 2013**

## **Vœu d'urgence de Jean PICART**

### **Lutte contre le varroa**

Le 11 avril 2013, nous avons adopté un rapport relatif aux abeilles et leur ennemi le varroa.

L'appui que nous apportons est fondé sur le plan de lutte proposé par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

L'aide est apportée uniquement quand les apiculteurs passent commande auprès du GDS.

Des apiculteurs du secteur d'Étain m'ont fait part de leur mécontentement : pour bénéficier de l'aide, il faut être adhérent au GDS Meuse. Or, nos apiculteurs locaux qui possèdent des ruches régulièrement déclarées passent commande de deux lanières par ruche de type APIVAR ou APISTAN auprès d'un vétérinaire lui-même apiculteur avec ordonnance délivrée à chaque apiculteur à la livraison.

Ma question est simple : Pourquoi ces apiculteurs ne bénéficieraient-ils pas de l'aide du Conseil Général sachant qu'ils font eux aussi un travail de qualité ?

Jean PICART